



2 Coordonnées et conseil municipal

3 Mot du maire

4 En bref

5 Les bons coups

6 Rappels

7 Sécurité incendie 8

8 Travaux publics et génie

9 Urbanisme

10 Environnement et développement durable

Coordonnées des services

Un nouveau numéro de téléphone unique pour joindre tous les services de la Ville : **450 227-0000**

Hôtel de ville

1, place de la Mairie Saint-Sauveur (Québec) JOR 1R6 directiongenerale@vss.ca

Service de sécurité incendie

2125, chemin Jean-Adam Saint-Sauveur (Québec) JOR 1R2 incendie@vss.ca

Service du greffe et services juridiques

1, place de la Mairie Saint-Sauveur (Québec) JOR 1R6 greffe@vss.ca

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Chalet Pauline-Vanier 33, avenue de l'Église Saint-Sauveur (Québec) JOR 1R0 communautaire@vss.ca

Service des travaux publics et génie

2125, chemin Jean-Adam Saint-Sauveur (Québec) JOR 1R2 travauxpublics@vss.ca

Service de l'urbanisme

1, place de la Mairie Saint-Sauveur (Québec) JOR 1R6 urbanisme@vss.ca

Service de l'environnement et du développement durable

1, place de la Mairie Saint-Sauveur (Québec) JOR 1R6 environnement@vss.ca

Service des finances

1, place de la Mairie Saint-Sauveur (Québec) JOR 1R6 administration@vss.ca

Présentation du nouveau conseil municipal

C'est le dimanche 14 novembre 2021, à l'hôtel de ville, que s'est déroulée la cérémonie d'assermentation du nouveau conseil municipal. Ainsi, le maire et les six élus ont été assermentés, devant des invités, par M° Marie-Pier Pharand, greffière de la Ville et présidente de l'élection municipale.

Cette nouvelle formation est celle qui représentera l'ensemble des citoyens au cours des quatre prochaines années, et ce, considérant que le territoire de Saint-Sauveur n'est pas divisé en districts électoraux.

Parmi les sept élus, soulignons que trois d'entre eux en sont à leur troisième mandat, soit le maire ainsi que les conseillères Rosa Borreggine et Caroline Vinet.

Nous désirons transmettre toutes nos félicitations aux élus!



Sur la photo, au centre :

JACQUES GARIÉPY maire

À l'avant:

CAROLE VIAU siège N° 4 ROSA BORREGGINE siège N° 5

À l'arrière :

GENEVIÈVE DUBUC CAROLINE VINET MARIE-JOSÉ COSSETTE LUC MARTEL siège N° 3 siège N° 1 siège N° 2 siège N° 6



Engagement et solidarité

Je profite de cette dernière édition de l'année 2021 pour vous remercier de la confiance témoignée lors de l'élection du 7 novembre dernier. C'est entouré d'une équipe composée d'élus déjà connus et d'autres, nouvellement nommés, que nous poursuivrons les projets en cours de réalisation et établirons les priorités pour les quatre prochaines années.

J'aimerais féliciter et remercier tous les candidats qui se sont présentés à la dernière élection et souligner leur engagement et leur amour pour Saint-Sauveur. Les vingt candidats, qui ont soumis leurs candidatures, démontrent que la démocratie est bien présente dans notre ville, attestant ainsi d'une communauté saine et ouverte.

Je suis particulièrement fier du bilan de l'année qui se termine. Le contexte pandémique qui sévit a apporté son lot de défis et de contraintes, mais nous avons su ajuster nos pratiques et maintenir les opérations des services municipaux. La solidarité, l'implication et la collaboration de tout un chacun nous ont permis collectivement de passer à travers cette période sans précédent et de renforcer les liens unissant notre communauté.

Nous œuvrons actuellement à préparer l'exercice budgétaire 2022 et prévoyons en faire la présentation lors de la séance du conseil municipal du 20 décembre prochain. Comme ce fût le cas ces dernières années, nous veillerons à prioriser des projets et des investissements qui favoriseront la qualité de vie de l'ensemble des citoyens.

À l'approche du temps des Fêtes, poursuivons notre soutien à la collectivité en privilégiant l'achat local. À Saint-Sauveur, nous avons la chance de bénéficier d'une panoplie de commerces offrant des produits diversifiés et de qualité, alors, profitons-en. Et s'ajoute à cette expérience d'achat un cadre enchanteur, où les décors féériques côtoient la musique extérieure et le plafond de lumières de la rue Principale et de l'avenue de la Gare.

En terminant, les membres de votre nouveau conseil municipal joignent leurs voix à la mienne pour vous souhaiter une excellente période de réjouissance avec vos proches et une année 2022 qui soit remplie de santé et de bonheur!

Jacques Gariépy

NOUVELLES COORDONNÉES

Afin de faciliter la rétention de ses coordonnées, la Ville a modifié son numéro de téléphone unique ainsi que l'adresse de son site Internet. Une mise à jour de votre carnet de contacts est de rigueur!

Nouveau numéro de téléphone unique

Un nouveau de numéro de téléphone est en vigueur depuis le 28 septembre dernier, soit le **450 227-0000**. Ce numéro unique vous permettra de joindre l'ensemble des services municipaux ainsi que la mairie.

Adresse du site Internet municipal

L'adresse du site Internet de la Ville a elle aussi été modifiée. Ainsi, l'ancienne adresse ville.saint-sauveur.qc.ca a été remplacée par celle-ci, soit **vss.ca.**

AVIS DE RECHERCHE

Stratégie municipale 2019-2025 d'économie d'eau potable :

5 citoyens écoresponsables recherchés

Le projet d'installation de compteurs d'eau à Saint-Sauveur va bon train. Jusqu'à maintenant, ce sont 55 citoyens, engagés à assurer une saine gestion de l'eau potable à Saint-Sauveur, qui participent à ce projet écoresponsable implanté par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Afin de pouvoir atteindre l'objectif de 60 participants, la Ville recherche activement 5 citoyens désireux de se joindre à cette cohorte verte. Cet appel d'intérêt vous intéresse? Voici comment vous impliquer :

ÉTAPE1:

Inscription: Pour être admissible, la personne volontaire doit être propriétaire d'un immeuble résidentiel desservi par le réseau de distribution d'eau potable de la Ville de Saint-Sauveur. Pour s'inscrire, il suffit de communiquer avec le responsable du projet, M. Anthony Reid, au Service des travaux publics et génie. Il peut être joint au 450 227-0000, poste 3020, ou par courriel, à areid@vss.ca.

ÉTAPE 2:

Installation du compteur: Une fois votre admissibilité confirmée, le Service des travaux publics et génie de la Ville se chargera de faire installer un compteur d'eau au sein de votre résidence.

- L'installation du compteur est sans frais pour le propriétaire et lui permettra de connaître sa consommation d'eau de façon ponctuelle.
- Lors de l'installation du compteur, les techniciens auront la responsabilité de vérifier la valve d'entrée d'eau de l'immeuble résidentiel et pourront, si requis, faire le remplacement de celle-ci gratuitement.
- Le propriétaire participant ne fera l'objet d'aucune facturation de la part de la Ville pour sa consommation d'eau potable.

ÉTΔPF 3 :

Collecte des données : Il est important de préciser que les données issues des lectures des compteurs d'eau seront utilisées à des fins statistiques provinciales uniquement. Celles-ci permettront de :

- · Quantifier l'eau utilisée par résidence;
- Identifier, le cas échéant, les pertes d'eau, parfois inconnues du propriétaire, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'immeuble;
- Identifier les actions à mettre en place pour économiser l'eau, et ce, pour l'ensemble des consommateurs.

Nous remercions tous les participants, actuels et futurs, pour leur engagement et leur contribution à ce projet d'envergure provincial, qui s'inscrit dans la Stratégie municipale 2019-2025 d'économie d'eau potable. Vous jouez un rôle de premier plan dans cette démarche visant à assurer la pérennité des services d'eau aux citoyens et aux générations futures. Pour en apprendre davantage à propos des objectifs de la Stratégie, visitez le mamh.gouv.qc.ca.

Les bons coups de nos commissions

COMMISSION DES COMMUNICATIONS

Nouveau site Internet

C'est le 28 septembre dernier que la Ville lançait son nouveau site Internet. Complètement transformé, celui-ci propose une navigation plus conviviale, un moteur de recherche efficace, ainsi qu'un contenu centré sur les services aux citoyens. Afin de permettre aux internautes de trouver aisément les informations utiles les concernant, la page d'accueil affiche deux sections dédiées, soit « Je suis un citoyen » et « Je suis un visiteur ». De plus, le site propose une carte interactive permettant d'identifier rapidement les centres d'intérêt de Saint-Sauveur et de créer un parcours personnalisé au moyen des favoris. Aussi, pour ne rien manquer des activités et événements offerts, les internautes sauront apprécier une nouvelle fonctionnalité leur permettant d'ajouter un rappel à même leur téléphone intelligent, ordinateur ou tablette. Bref, ce sont plusieurs nouveautés à découvrir au vss.ca!



COMMISSION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Réfection de la patinoire localisée au parc John-H.-Molson

Ces dernières semaines, la grande patinoire désuète du parc John-H.-Molson a fait l'objet d'importants travaux d'aménagement. Une dalle de béton fut coulée et de nouvelles bandes permanentes ont été installées. En plus de ces améliorations, une étude est en cours quant à la faisabilité d'ajouter un toit au-dessus de la patinoire. En hiver, cette infrastructure permettrait de protéger la surface de glace des conditions climatiques et les autres mois de l'année, celle-ci favoriserait la tenue de différentes activités. Si ce projet va de l'avant, l'investissement total pour la réfection de la patinoire se chiffrera à 1,7 M\$.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Activités de prévention

Tout au long de l'année 2021, les pompiers du Service de sécurité incendie Saint-Sauveur/Piedmont ont sillonné les rues du territoire afin de remettre plus de 2 000 questionnaires d'auto-inspection quant à la vérification des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone. Lors de cette distribution, les pompiers ont eu l'opportunité d'interagir auprès de nombreux citoyens et de répondre à leurs questionnements en regard à la prévention incendie.

Des exercices d'incendie ont aussi été réalisés dans les écoles et des résidences pour personnes âgées. Ainsi, entre le 15 septembre et le 15 octobre 2021, ce sont 1 400 enfants, 600 personnes âgées et près de 300 employés qui ont pu se familiariser avec le bâtiment qu'ils occupent et qui se sont vu rappeler les mesures d'urgence à appliquer, pour permettre une évacuation rapide et sécuritaire.



Horaire de l'écocentre

Veuillez prendre note du nouvel horaire de l'écocentre pour la saison hivernale.

Du 1er décembre 2021 au 31 mars 2022, l'écocentre sera ouvert du mardi au samedi, de 7 h 30 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h. Pour joindre le poste d'accueil, composez le 450 227-0000, poste 3200.

Emplacement des bacs

Afin de faciliter le déneigement des rues, nous vous rappelons l'importance de placer vos bacs roulants dans votre entrée privée plutôt que sur la voie publique. Une fois la collecte effectuée, vous devez rapporter vos bacs dans votre cour latérale ou arrière.

Réduction de la fréquence de la collecte des déchets

Du mois de novembre 2021 au mois d'avril 2022, la collecte du bac à déchets (bac noir) s'effectuera toutes les 4 semaines.

Pour vous permettre de réduire vos déchets, la MRC des Pays-d'en-Haut, responsable des collectes à Saint-Sauveur, vous invite à consulter les capsules informatives disponibles sur son site Internet, à l'adresse lespaysdenhautrecyclent.com. Une des bonnes astuces consiste à disposer des matières recyclables dans le bac vert et des matières organiques dans le bac brun.

Pour toute information additionnelle, communiquez avec la ligne Info-collecte au 450 229-8615 ou à infocollecte@mrcpdh.org.



Collecte des sapins de Noël naturels

Une collecte des sapins de Noël naturels aura lieu le mercredi 12 janvier 2022. Pour permettre une meilleure valorisation des sapins, voici la marche à suivre :

- Les sapins devront être dégarnis de toutes leurs décorations, neige artificielle et glaçons de plastique, qui nuisent au recyclage.
- Les sapins devront être mis en bordure de terrain la veille de la collecte.

Nous remercions les citoyens de leur collaboration!

Ne laissez pas le feu gâcher votre temps des Fêtes!

Les risques d'incendie demeurent très présents durant la période des Fêtes. Les pompiers de votre Service de sécurité incendie, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, vous invitent à suivre ces conseils de prudence afin d'éviter tout incendie pendant ce temps de réjouissance.

Le sapin de Noël naturel

- Choisissez un arbre dont les aiguilles sont vertes et ne se détachent pas facilement;
- Installez-le à une distance d'au moins un mètre de toutes les sources de chaleur, telles qu'une plinthe électrique ou un foyer;
- Gardez toujours le pied du sapin humide en ajoutant de l'eau quotidiennement;
- Éteignez toujours les lumières du sapin lorsque vous quittez votre domicile ou lorsque vous allez au lit.

Les lumières décoratives

- Utilisez des lumières décoratives homologuées CSA ou ULC;
- Pour vos décorations extérieures, installez des lumières décoratives conçues pour ce type d'usage;
- Utilisez des guirlandes de lumières en bonne condition, qui sont non fendillées et non séchées;
- Fixez les guirlandes lumineuses à l'aide de ruban isolant et n'utilisez jamais des clous, des punaises ou une brocheuse.

Les chandelles

- Allumez et placez vos chandelles loin des rideaux ou de tout autre objet inflammable;
- Ne laissez jamais vos chandelles allumées sans surveillance;
- Assurez-vous que vos chandeliers soient fabriqués d'un matériau non combustible et que leur base est stable;
- Rangez les allumettes et les briquets dans un endroit hors de la portée des enfants.

L'avertisseur de fumée

- Vérifiez le bon fonctionnement de votre avertisseur de fumée mensuellement;
- · Remplacez la pile au moins deux fois par année;
- Si celui-ci est âgé de plus de 10 ans, remplacez-le sans délai.

Pour obtenir de plus amples renseignements à propos de la prévention des incendies, communiquez avec le Service de sécurité incendie Saint-Sauveur/Piedmont au **450 227-0000**, poste **3100** ou visitez l'onglet *Sécurité incendie* du site www.securitepublique.gouv.qc.ca.





TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

La saison hivernale arrivant à grands pas, nous vous faisons part de ces rappels et informations utiles concernant les opérations de déneigement du réseau routier municipal.

Opérations de déneigement

La Ville de Saint-Sauveur est divisée en 11 secteurs de déneigement dont les opérations d'entretien sont assurées par les employés municipaux du Service des travaux publics et génie.

Au début d'une tempête, les équipes concentrent leurs actions à dégager les rues et les trottoirs dans l'ordre de priorité suivant :

- Les voies prioritaires, soit les routes provinciales;
- Les artères principales, soit les grands axes routiers de la ville;
- Les routes collectrices, c'est-à-dire les rues qui servent de transit entre les rues résidentielles et les artères principales ainsi que les rues près des écoles primaires;
- · Les rues locales, soit les rues résidentielles ayant un plus faible débit de circulation:
- · Les trottoirs.

Selon les précipitations reçues et les conditions météorologiques, il peut s'écouler quelques heures avant que nos équipes complètent un premier passage lors des opérations de déneigement.

En ce qui a trait à l'élargissement des voies, celui-ci est effectué lorsque le banc de neige atteint une hauteur qui nuit à la circulation sécuritaire des véhicules. Cette opération se déroule majoritairement la nuit et s'effectue dans le même ordre de priorité, soit selon la classification des rues du réseau routier et l'espace disponible.

Épandage d'abrasifs

Dans un souci environnemental, l'épandage de sel de voirie est utilisé uniquement sur les voies prioritaires, les artères principales et les rues comportant des pentes abruptes. Pour les autres rues, nous épandons près de 7 000 tonnes d'abrasifs, composés d'un mélange de 70 % de criblures de pierre manufacturée et de 30 % de pierre nette (5 à 10 mm). Tous les camions municipaux sont équipés d'un ordinateur d'épandage et d'un GPS afin d'optimiser les circuits et de contrôler la quantité de fondant ou d'abrasif à épandre.

Actions à favoriser pour améliorer les opérations de déneigement

Afin d'optimiser l'efficacité et la sécurité des opérations de déneigement, voici les dispositions réglementaires à respecter :

- Ne pas déposer la neige, ou la glace, en provenance de votre terrain, à moins de 1,5 mètre d'une borne d'incendie ou de son accès par la rue. Les bornes d'incendie doivent demeurer dégagées et visibles en tout temps pour assurer une rapidité d'intervention advenant un incendie;
- Ne pas traverser la neige, provenant de votre terrain, d'un côté à l'autre de la rue;
- · Ne pas projeter, sur les voies publiques et les trottoirs, la neige, la glace, ou toute autre matière provenant de votre
- Dans l'emprise de rue, ne pas installer de repères en béton ou en métal susceptibles d'endommager les équipements de déneigement.

Stationnement en période hivernale

Dans les rues

Du 15 novembre 2021 au 15 avril 2022 inclusivement, entre 2 h et 7 h, le stationnement de nuit est interdit sur tous les chemins publics, à l'exception du chemin du Lac-Millette, entre les avenues de la Gare et Saint-Denis, où le stationnement est autorisé en tout temps, sauf aux heures indiquées sur les panneaux interdisant le stationnement lorsque les feux clignotent. Cette restriction vise à faciliter les opérations de déneigement et à permettre qu'elles soient effectuées de façon rapide, efficace et sécuritaire.

Dans les stationnements municipaux

Du 15 novembre au 15 avril inclusivement, il est strictement

interdit de stationner dans les stationnements municipaux, entre 2 h et 7 h, à l'exception des stationnements P1 (à l'arrière de l'église), P2 (avenue de la Gare) et P4 (avenue Lafleur Nord) où il est permis de stationner en tout temps, sauf aux heures indiquées sur les panneaux interdisant le stationnement lorsque les feux clignotent.

Réglementation en vigueur

Les dispositions concernant les interdictions de stationnement en période hivernale font partie du règlement SQ-2019: circulation, stationnement, paix et bon ordre.

Pour en savoir davantage à propos des stationnements municipaux, visitez le site Internet de la Ville.

La déclaration de travaux : une démarche simple et efficace

Entrée en vigueur le 1er septembre 2021, la déclaration de travaux vise à remplacer une demande de permis pour certains travaux mineurs visant un usage résidentiel. Cette démarche est gratuite et rapide. Une déclaration complète est traitée dans les 48 heures ouvrables suivant sa réception.

Liste des travaux assujettis à une déclaration de travaux :

- · Remplacement du revêtement extérieur;
- Remplacement de fenêtres ou de portes extérieures (sans changement de dimensions);
- Rénovation intérieure de moins de 100 000 \$ (sans modification de la structure ou de l'isolation);
- · Aire de stationnement pour un bâtiment unifamilial détaché;
- Installation de conteneur semi-enfoui;
- Clôture (non applicable pour une enceinte de piscine);
- · Cabanon;
- · Gazebo, pavillon de jardin, gloriette, tonnelle, pergola;
- · Abri à bois de chauffage;
- · Serre domestique, poulailler et enclos;
- · Spa, sauna;
- · Galerie, balcon, patio, terrasse;
- Construction temporaire utilisée à des fins communautaires ou récréatives;
- Déplacement d'un bâtiment ou d'une construction assujettie à une déclaration de travaux lors de la construction.

Lorsque ces travaux sont assujettis à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), une demande de permis complète sera alors nécessaire, et ce, même si les travaux figurent dans la liste ci-haut.

Suivant l'autorisation de travaux, ces derniers devront être exécutés dans un délai maximal de deux (2) mois. Ce délai est prolongé à six (6) mois pour une déclaration de travaux visant une rénovation intérieure.

Nous vous invitons à consulter la page Demande de permis et d'urbanisme, accessible au vss.ca, pour en connaître davantage sur les documents à produire selon votre projet. Vous pouvez effectuer votre demande de déclaration de travaux en ligne, via le site Internet municipal, ou la déposer, en personne, au comptoir d'accueil du Service de l'urbanisme, situé au 1, place de la Mairie.

Pour toute question sur les déclarations de travaux, communiquez avec le service par courriel, à urbanisme@vss.ca, ou par téléphone, au 450 227-0000, poste 2500. Vous pouvez aussi vous présenter au comptoir d'accueil du service, pendant les heures ouvrables, soit du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h, et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mise en œuvre du Plan d'action en environnement 2021-2023 : un été productif!

Au cours de l'été 2021, le Service de l'environnement et du développement durable a réalisé plusieurs actions prévues au Plan d'action en environnement (PAE) 2021-2023. En voici un aperçu.

Objectif 3:

Assurer la préservation de l'eau

Action 3.1.2: Élaborer et mettre en œuvre un plan d'inspection des installations septiques et des puisards

Notre équipe de techniciens a inspecté les installations septiques riveraines datant d'avant 1981, et ce, afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et d'éviter tout rejet ou nuisance à l'environnement. Au total, ce sont plus de 70 installations septiques qui furent inspectées, et de ce nombre, des suivis ont été entrepris auprès des propriétaires d'installations défectueuses.

3.2.1: Offrir l'assistance technique à l'élaboration des plans directeurs de lacs ou d'autres outils de planification

La Ville a pu bénéficier de la présence d'une agente de liaison du programme Bleu Laurentides pour accompagner les associations de lacs dans leur mission. L'agente a réalisé le portrait et le carnet de santé du lac des Chats, a effectué la collecte de données nécessaire au portrait du lac Prévost et a accompagné les riverains dans leur effort de créer de nouvelles associations de lacs. L'accompagnement des associations de lacs se poursuivra en 2022 et 2023.

3.3.1: Procéder à des tournées d'inspection des bandes riveraines et assurer la restauration des bandes riveraines dégradées

Plus de 550 propriétés riveraines ont été inspectées afin d'évaluer l'état des bandes riveraines. Les propriétaires ne respectant pas la réglementation en vigueur font l'objet d'un suivi rigoureux de la part du Service de l'environnement et du développement durable.

Objectif 7:

Favoriser l'adoption de comportements écoresponsables

7.1.1: Renforcer l'adhésion des commerçants au règlement relatif à la distribution des sacs d'emplettes dans les commerces

Le Service a rencontré 150 commerçants de Saint-Sauveur afin de les informer de la réglementation relative à la distribution de sacs d'emplettes dans les commerces de détail. Cette initiative a connu un franc succès : 94 % des commerces visités n'offrent plus de sacs de plastique! Un suivi sera effectué d'ici la fin de l'année auprès des autres commerçants.



Pour connaître les autres objectifs et actions prévues dans le PAE 2021-2023, visitez le site Internet de la Ville.





2 Renseignements généraux et procédure d'inscription 3-7 Programmation des cours 8 Entente intermunicipale

9 Relâche scolaire | 10-11 Bibliothèque | 12-13 Activités et événements | 14 Activités hivernales

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Chalet Pauline-Vanier 33, avenue de l'Église communautaire@vss.ca

450 227-0000, poste 4000

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h 15 et 13 h à 17 h

Vendredi : 8 h 30 à 12 h 30

Légende des salles et des plateaux sportifs

Chalet Pauline-Vanier: bibliothèque, Grande salle, salle d'exercice et salle de jeux 33, avenue de l'Église

Gymnase du Pavillon de la Vallée 167, rue Principale

Gymnase du Pavillon Marie-Rose 35, rue Filion

Parc John-H.-Molson: patinoires, sentiers glacés, sentier de raquette, aire de glissade Rue Viviane

RAPPEL

La programmation des activités est sujette à changement et le passeport vaccinal est exigé pour certains cours et événements, et ce, en fonction de l'évolution des directives gouvernementales. Surveillez le site Internet et la page Facebook de la Ville pour demeurer à l'affût.

Incitatifs financiers pour favoriser un mode de vie actif

Résidents seulement

Applicables sous certaines conditions. Tous les détails sont disponibles sur le site Internet de la Ville, sous l'onglet *Services aux citoyens*, section *Programmes et subventions*.

Tarification familiale - Réductions :

2° enfant : 20 % de rabais 3° enfant : 40 % de rabais 4° enfant : gratuit

Personnes âgées de 65 ans et plus

Réduction de 25 %

Abonnement au Quartier 50+ de Saint-Jérôme

Politique de soutien à l'excellence sportive pour la jeunesse

Soutien pour les activités sportives destinées aux jeunes âgés de 17 ans et moins

Procédure d'inscription

En ligne

Sur le site Internet de la Ville au vss.ca.

En personne

Au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, pendant les heures ouvrables.

La Ville de Saint-Sauveur se réserve le droit :

- de faire des changements;
- d'annuler l'activité si le nombre de participants est insuffisant ou pour toute autre raison. Le cas échéant, un remboursement sera effectué dans un délai de 30 jours.

La politique de remboursement, en cas d'annulation par le participant, est disponible sur le site Internet de la Ville.

Période d'inscription

Dès le 6 décembre 2021

RÉSIDENTS SEULEMENT ET ACTIVITÉS DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE : 6 décembre 2021 au 4 janvier 2022. Preuve de résidence obligatoire lors de l'inscription : permis de conduire, compte de taxes municipales, bail, facture d'électricité ou autre.

POUR TOUS (RÉSIDENTS ET NON-RÉSIDENTS): 13 décembre 2021 au 4 janvier 2022. À noter qu'à compter du 5 janvier 2022, certains cours pourraient être annulés si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

ÂGE REQUIS: la tarification est établie en fonction de l'âge du participant au 1er janvier 2022.

À noter qu'il y aura relâche de tous les cours entre le 28 février et le 6 mars 2022.

Activité, professeur et lieu	Date de début et nombre de séances	Jour	Heures	Catégorie ou âge	Coût jusqu'au 4 janvier	Coût à partir du 5 janvier	Remarques
Jeunes					Rés./Non-rés.	Rés./Non-rés.	
GYMNASTIQUE Gareau Vertige Gymnase du Pavillon de la Vallée	18 janvier 20 janvier Nombre de séances : 10	MAR	17 h 30 à 18 h 30 18 h 30 à 20 h 17 h 30 à 18 h 20 17 h 30 à 18 h 30 18 h 30 à 20 h	4 à 6 ans 7 à 9 ans 3 à 4 ans 4 à 6 ans 10 ans et +	133 \$ / 159 \$ 181 \$ / 217 \$ 133 \$ / 159 \$ 133 \$ / 159 \$ 181 \$ / 217 \$	143 \$ / 169 \$ 191 \$ / 227 \$ 143 \$ / 169 \$ 143 \$ / 169 \$ 191 \$ / 227 \$	3 à 4 ans : circuits, parcours, jeux et comptines. 4 à 6 ans : roulade, équilibre, locomotion, mobilité à l'aide de circuits. 7 ans et +: sol, poutre, minitrampoline.
				7 à 10 ans 11 à 13 ans 14 à 16 ans Pour une uniformité of test obligatoire. Prére			7à 13 ans: pratiques et participation à des matchs intermunicipaux (4 à 6) et à une classique hivernale. Les parties et la classique peuvent avoir lieu en dehors de l'heure de pratique habituelle, incluant les fins de semaine. Le calendrier sera remis lors de la première pratique. 14 à 16 ans: quatre joutes intermunicipales et une participation à la classique hivernale.
INITIATION AU PATIN N Janique Brault Patinoire parc John-HMolson	12 janvier Nombre de séances : 6	MER	17 h 30 à 18 h 30 18 h 30 à 19 h 30	Débutant 3 ans et + Intermédiaire 3 ans et +	45 \$ / 58 \$ 45 \$ / 58 \$	55 \$ / 68 \$ 55 \$ / 68 \$	Débutant: difficulté à se tenir sur ses patins. Intermédiaire: pouvant se déplacer sur ses patins sans assistance. Un adulte doit rester sur place durant le cours pour les enfants de 3 à 12 ans. Équipements requis: casque obligatoire.

PROGRAMMATION DES COURS

Activité, professeur et lieu	Date de début et nombre de séances	Jour	Heures	Catégorie ou âge	Coût jusqu'au 4 janvier	Coût à partir du 5 janvier	Remarques
Jeunes					Rés./Non-rés.	Rés./Non-rés.	
JUDO (EI) Dojo Zenshin Salle de jeux	20 janvier Nombre de séances : 10	JEU	17 h 30 à 18 h 30 18 h 30 à 19 h 30 19 h 30 à 20 h 30	6 à 12 ans Débutant 6 à 12 ans Avancé 13 ans et +	52 \$ / 68 \$ 52 \$ / 68 \$ 52 \$ / 68 \$	62 \$ 78 \$ 62 \$ 78 \$ 62 \$ 78 \$	Prévoir l'achat du judogi auprès du professeur (prix selon la grandeur). Des frais d'affiliation annuels, variables selon l'année de naissance, sont à prévoir (entre 37 \$ et 94 \$). Visitez le site Internet de la Ville pour les détails.
KARATÉ Lorenzo D'Anna Salle d'exercice	18 janvier Nombre de séances : 10	MAR	18 h à 19 h 19 h 10 à 20 h 10	3 à 12 ans Débutant 13 ans et + ou avancé	74 \$ / 93 \$ 85 \$ / 107 \$	84 \$ / 103 \$ 95 \$ / 117 \$	Frais d'affiliation de 10 \$ inclus. Prévoir l'achat du kimono. Information au premier cours. 3 à 4 ans: un adulte doit être présent avec l'enfant. Prérequis cours avancé: avoir obtenu sa ceinture verte ou plus.

Activité, professeur et lieu	Date de début et nombre de séances	Jour	Heures	Catégorie ou âge	Coût jusqu'au 4 janvier	Coût à partir du 5 janvier	Remarques
Adultes					Rés./Non-rés.	Rés./Non-rés.	
4 À 6 PHILO Nathalie Morel et Charly Morel Salle d'exercice	16 janvier, 6 février et 13 mars	DIM	16 h à 18 h		Gratuit	Gratuit	Discussions de thèmes philosophiques sous forme de questions tirées au sort, et recherche d'un raisonnement philosophique. Ce cours pourrait se dérouler en mode virtuel si les conditions routières s'avèrent être non favorables.
BADMINTON Location de terrain Gymnase du Pavillon de la Vallée	21 janvier Nombre de séances : 10	VEN	18 h à 19 h 19 h à 20 h 20 h à 21 h 21 h à 22 h 18 h à 19 h 30 19 h 30 à 21 h		1h: 62\$/81\$* 1h30: 92\$/120\$*	1h: 72 \$ / 91 \$* 1h 30: 102 \$ / 130 \$*	Louez votre terrain pour la session (maximum un terrain par inscription). Deux terrains disponibles pour chaque bloc de 1 h. Un terrain disponible pour chaque bloc de 1 h 30.
CARDIO- LATINO N Isabelle Tessier et son équipe Salle d'exercice	18 janvier 20 janvier Nombre de séances : 10	MAR JEU	9 h 30 à 10 h 30 9 h 30 à 10 h 30		79 \$ / 95 \$*	89 \$ / 105 \$*	Mouvements de danse énergiques sur rythmes mondiaux. Pour tous les niveaux.

PROGRAMMATION DES COURS

Activité, professeur et lieu	Date de début et nombre de séances	Jour	Heures	Catégorie ou âge	Coût jusqu'au 4 janvier	Coût à partir du 5 janvier	Remarques
Adultes					Rés./Non-rés.	Rés. /Non-rés.	
DANSE EN LIGNE Monique Desparois	19 janvier	MER	13 h 15 à 14 h 45 15 h à 16 h 13 h 30 à 15 h	Intermédiaire Débutant 2 Débutant 4	89 \$ / 116 \$* 60 \$ / 78 \$* 89 \$ / 116 \$*	99\$/126\$* 70\$/88\$* 99\$/126\$*	Débutant 1: apprentissage de la base et de la terminologie. Débutant 2-3-4: avoir suivi les cours de niveaux inférieurs ou
Salle d'exercice	21 janvier Nombre de séances : 10 17 février et	JEU	15 h 15 à 16 h 15 16 h 30 à 17 h 30	Débutant 3 Débutant 1 Pratiques	60 \$ / 78 \$* 60 \$ / 78 \$* 25 \$ / 33 \$*	70 \$ / 88 \$* 70 \$ / 88 \$* 35 \$ / 43 \$*	posséder une connaissance de la danse en ligne et des figures codifiées. Plus le niveau est élevé, plus la complexité des danses augmente.
	17 mars Nombre de séances : 2	,					Intermédiaire: avoir suivi les cours des niveaux inférieurs ou connaître parfaitement les figures codifiées.
ÉTIREMENTS Isabelle Tessier et son équipe Salle d'exercice	17 janvier 20 janvier Nombre de séances : 10	JEU	14 h 15 à 15 h 15 11 h à 12 h		79 \$ / 95 \$*	89 \$ / 105 \$*	Série d'exercices conçus pour améliorer la flexibilité à tout âge.
FESSES ABDOS Isabelle Tessier et son équipe Salle d'exercice	17 janvier Nombre de séances : 10	LUN	18 h 30 à 19 h 30		79 \$ / 95 \$*	89 \$ / 105 \$*	Augmenter la stabilité et la performance dans vos sports et activités courantes. Activités ciblées afin de sculpter et tonifier les jambes, les abdominaux et les fessiers.
GYM DOUCE Isabelle Tessier et son équipe Salle d'exercice	18 janvier 20 janvier Nombre de séances : 10	MAR	12 h 30 à 13 h 30 12 h 30 à 13 h 30		79 \$ / 95 \$*	89\$/105\$*	Programme d'exercices avec mouvements lents permettant d'assouplir et de tonifier le corps en respectant les capacités de chacun.
Janique Brault Patinoire parc John-HMolson	12 janvier Nombre de séances : 6	MER	17 h 30 à 18 h 30 18 h 30 à 19 h 30	Débutant Intermédiaire	45 \$ / 58 \$ 45 \$ / 58 \$	55\$/68\$ 55\$/68\$	Débutant: difficulté à se tenir sur ses patins. Intermédiaire: pouvant se déplacer sur ses patins sans assistance. Équipements requis: casque obligatoire.
JUDO (EJ) Dojo Zenshin Salle de jeux	20 janvier Nombre de séances : 10	JEU	19 h 30 à 20 h 30		52\$/68\$	62\$/78\$	Prévoir l'achat du judogi auprès du professeur (prix selon la grandeur). Des frais d'affiliation annuels, variables selon l'année de naissance, sont à prévoir (entre 65 \$ et 100 \$). Visitez le site Internet de la Ville pour les détails.
KARATÉ Lorenzo D'Anna Salle d'exercice	18 janvier Nombre de séances : 10	MAR	18 h à 19 h 19 h 10 à 20 h 10	Débutant Avancé	74 \$ / 93 \$ 85 \$ / 107 \$	84 \$ / 103 \$ 95 \$ / 117 \$	Frais d'affiliation de 10 \$ inclus. Prévoir l'achat du kimono. Information au premier cours. Prérequis cours avancé : avoir obtenu sa ceinture verte ou plus.

PROGRAMMATION DES COURS

Activité, professeur et lieu	Date de début et nombre de séances	Jour	Heures	Catégorie ou âge	Coût jusqu'au 4 janvier	Coût à partir du 5 janvier	Remarques
Adultes					Rés./Non-rés.	Rés./Non-rés.	
MISE EN FORME Isabelle Tessier et son équipe Salle d'exercice	19 janvier Nombre de séances : 10	MER	9 h à 10 h		79 \$ / 95 \$*	89 \$ / 105 \$*	Entrainement complet pour tous les niveaux. Augmenter de façon progressive votre endurance, souplesse et équilibre.
PEINTURE Johanne Martel Salle de jeux	17 janvier 18 janvier Nombre de séances : 10	LUN	13 h à 16 h 13 h à 16 h		131 \$ / 158 \$* 131 \$ / 158 \$*	141 \$ / 168 \$* 141 \$ / 168 \$*	Développement de techniques pour améliorer l'expression picturale. Approche individualisée. Prévoir l'achat de matériel (environ 85 \$).
PICKLEBALL Cours Yves Cloutier Gymnase Pavillon Marie-Rose	22 janvier Nombre de séances : 8	SAM	13 h à 15 h	Initiation	85 \$ / 110 \$*	95 \$ / 120 \$*	Initiation: initiation aux techniques et règlements du pickleball. Perfectionnement: exécution d'exercices répétitifs (drills) pour plus de maîtrise. Élaboration de stratégies et de
Jacques Lescarbeau Gymnase du Pavillon de la Vallée	5 février Nombre de séances : 4 12 mars Nombre de séances : 4	SAM	13 h à 15 h 13 h à 15 h	Perfectionnement Perfectionnement	43 \$ / 56 \$* 43 \$ / 56 \$*	53 \$ / 66 \$* 53 \$ / 66 \$*	situations de jeu. Prérequis : avoir au moins 2 années d'expérience et maîtriser les notions de base. Des frais d'affiliation annuels de 25 \$ par personne sont payables pour toute nouvelle inscription.
PICKLEBALL Location de terrain Gymnase du Pavillon de la Vallée	17 janvier Nombre de séances : 10	LUN	18 h à 20 h 20 h à 22 h		122 \$ / 159 \$*	132 \$ / 169 \$*	Louez votre terrain pour la session (maximum d'un terrain par inscription). Trois terrains disponibles pour chaque bloc de 2 h. Des frais d'affiliation annuels de 25 \$ par personne sont exigés pour toute nouvelle inscription.
PICKLEBALL Organisé Gymnase du Pavillon	22 janvier	SAM	9hà11h 11hà13h	Intermédiaire	39 \$ / 51 \$*	49 \$ / 61 \$*	Prérequis: avoir fait le cours d'initiation ou être de niveau intermédiaire. Maximum de 30 participants par plage
de la Vallée	23 janvier Nombre de séances : 10	DIM	9 h à 11 h 11 h à 13 h	Intermédiaire	39 \$ / 51 \$* (Prix par plage horaire)	49 \$ / 61 \$* (Prix par plage horaire)	horaire. Maximum d'une plage horaire par jour. Des frais d'affiliation annuels de 25 \$ par personne sont exigés pour toute nouvelle inscription.
PRÉPARATION SKI Isabelle Tessier et son équipe Salle d'exercice	17 janvier 19 janvier Nombre de séances : 10	LUN	13 h à 14 h 18 h 30 à 19 h 30		79 \$ / 95 \$* 79 \$ / 95 \$*	89 \$ / 105 \$* 89 \$ / 105 \$*	En prévision de la saison de ski, renforcez vos muscles et augmentez votre équilibre.

Date de début

et nombre

Jour

Heures

Activité,

professeur

Catégorie

ou âge

Coût

jusqu'au

Coût à

partir du

Remarques

Programme Accès-Loisirs des Pays-d'en-Haut

Des activités gratuites pour les personnes à faible revenu!

Inscription: mercredi 12 janvier, de 17 h à 20 h

Les inscriptions s'effectueront à la Maison de la famille, située au 480, rue des Capucines, à Sainte-Adèle.

Ce programme offre, aux personnes de 0 à 99 ans, vivant une situation de faible revenu, la possibilité de participer gratuitement à des activités de loisir, et ce, dans le respect et la confidentialité. Cette opportunité permet à la clientèle de briser l'isolement et d'être socialement active, au même titre que tous les autres citoyens. Le Programme Accès-Loisirs Québec est implanté en partenariat avec les municipalités de Morin-Heights, Piedmont, et Sainte-Anne-des-Lacs, les villes de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Saint-Sauveur et Sainte-Adèle ainsi qu'avec la Maison de la Famille des Pays-d'en-Haut.

ENTENTE INTERMUNICIPALE

Une entente intermunicipale conclue entre six municipalités permet aux citoyens de celles-ci de s'inscrire aux activités offertes dans cette entente et de bénéficier de la tarification résidente.

Activités offertes dans l'entente

Les activités offertes à Saint-Sauveur dans le cadre de cette entente sont identifiées aux pages 3 à 7.

Modalités d'inscription et de remboursement

Les modalités d'inscription et de remboursement sont celles en vigueur au sein de la municipalité qui offre l'activité. Le citoyen doit suivre la procédure d'inscription de la municipalité qui offre l'activité. Une preuve de résidence sera requise par chacune des municipalités participantes. Nous vous invitons à consulter le site Internet de la municipalité concernée ou à communiquer avec celle-ci pour obtenir tous les détails.

POUR INFORMATION

Municipalité de Morin-Heights

450 226-3232, poste 132 morinheights.com

Municipalité de Piedmont

450 227-1888, poste 230 piedmont.ca

Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

450 224-2675, poste 262 sadl.qc.ca

Ville de Sainte-Adèle

450 229-2921, poste 7244 ville.sainte-adele.qc.ca

Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

450 228-2543, poste 221 lacmasson.com

ADULTES	
Cardio latino	Morin-Heights
Cardio swing	Morin-Heights
Centre de conditionnement physique	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Comment utiliser son iPad	Sainte-Anne-des-Lacs
Comment utiliser son iPad intermédiaire	Sainte-Anne-Des-Lacs
Conversation anglaise	Morin-Heights
Danse en ligne débutant 1	Sainte-Anne-des-Lacs et Sainte-Adèle
Danse en ligne débutant 2	Sainte-Anne-des-Lacs
Danses gitanes (en douceur + intermédiaire)	Piedmont
Danse orientale (en douceur + intermédiaire)	Piedmont
Espagnol (conversation et niveau 2)	Morin-Heights
Espagnol (tous les niveaux)	Sainte-Adèle
Étirements	Piedmont
Méditation	Sainte-Anne-des-Lacs et Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Mise en forme (60 ans et mieux)	Piedmont
Peinture et créativité	Sainte-Adèle

Qi Gong	Sainte-Adèle
Qi Gong – Do In – Méditation	Morin-Heights
Solo latino	Morin-Heights
Tai Ji	Sainte-Adèle
Yoga pour tous	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Yoga sur chaise	Sainte-Anne-des-Lacs
Yoga 50+	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Zumba Gold	Sainte-Anne-des-Lacs

JEUNES	
Danse contemporaine	Sainte-Adèle
Danse écossaise (6 ans et +)	Morin-Heights
Danse pré hip-hop (4-6 ans)	Sainte-Adèle
Danse hip-hop	Sainte-Adèle et Sainte-Anne-des-Lacs
Hockey cosom	Sainte-Adèle
Sciences en folie	Sainte-Adèle et Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

	PARENTS-ENFANTS						
Ateliers culinaires Sainte-Marguerite-du-Lac-Masso	Ateliers culinaires	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson					

Camp relâche ton fou!

Période d'inscription dès le 10 janvier 2022

RÉSIDENTS SEULEMENTS

10 au 16 janvier 2022

Preuve de résidence obligatoire lors de l'inscription.

POUR TOUS (RÉSIDENTS ET NON-RÉSIDENTS) 17 janvier au 21 février 2022

ÂGE REQUIS:

5 à 11 ans (date de calcul au 30 septembre 2021)

COÛT:

Jusqu'au 30 janvier : 65 \$ (résident) / 130 \$ (non-résident) À partir du 31 janvier : 75 \$ (résident) / 140 \$ (non-résident)

Modalités d'inscription :

Pour s'inscrire, voir la procédure décrite à la page 2.

Lors de l'inscription, vous devez obligatoirement :

- Transmettre le numéro d'assurance maladie et la date d'expiration de la carte de l'enfant ou fournir une preuve d'assurance;
- Fournir les informations nécessaires permettant de valider les renseignements médicaux et généraux de l'enfant;
- Transmettre le numéro d'assurance sociale du parent ou du tuteur qui paie les frais de garde en vue de l'émission du relevé 24.

Programmation

1er au 3 mars (mardi au jeudi)

Horaire: 9 hà 16 h

(halte incluse de 8 h à 9 h et de 16 h à 17 h 30)

Lieu: Chalet Pauline-Vanier



MARDI

Château de neige coloré, jeux lumineux dans le noir et atelier sur la culture autochtone

MERCREDI

Matinée jeunesse : spectacle et atelier de magie

JEUDI

Journée pyjama! Au menu : film, cabane de doudous, peinture sur bibelot pour les plus jeunes, jeu d'évasion pour les plus vieux et chocolat chaud à la glissade extérieure







Activités gratuites à la relâche scolaire

Les enfants devront être accompagnés d'un adulte.

Heures d'ouverture

Lundi: Fermé Mardi: 11 h à 18 h

Mercredi: 11 h à 18 h Jeudi: 11 h à 18 h

Vendredi: 11 h à 18 h Samedi: 10 h à 15 h

Dimanche: Fermé

Abonnement

Résidents de Saint-Sauveur et Piedmont : Gratuit

Non-résidents:

125 \$ pour les 14 ans et moins

150 \$ pour les adultes

Consultez le site Internet de la Ville pour connaître les heures d'ouverture pour la période des Fêtes. 450 227-0000, poste 4121 · bibliotheque@vss.ca

Accès au poste informatique

Un poste informatique et des tables de travail sont à votre disposition. Il est préférable de procéder à une réservation téléphonique.

Membres : Gratuit
Non-membres : 3 \$/heure

Une naissance, un livre

Pour susciter l'éveil à la lecture et le goût des livres à votre enfant de moins d'un an, inscrivez-le à la bibliothèque et il recevra gratuitement un ensemble-cadeau comprenant un livre.

Ma biblio à moi

Visitez le site **mabiblioamoi.ca** et découvrez tous les services et activités qui y sont proposés.



Heure du conte

Les lundis 29 novembre, 31 janvier et 28 février

à 9 h 15 ou 10 h 30, à la bibliothèque.

Lecture et animation d'un conte. Pour les enfants de 3 à 5 ans.

Réservation téléphonique obligatoire.

Les lectures de Noël de Roxane Turcotte

Lundi 13 décembre

à 9 h 15 ou 10 h 30, à la bibliothèque.

Lecture d'un conte de Noël. Pour les enfants de 3 à 5 ans.

Réservation téléphonique obligatoire.



Budget: des chiffres qui parlent!

Jeudi 3 février

de 15 h à 17 h, au Chalet Pauline-Vanier

Entrée libre et gratuite.

Atelier pour les 16 à 25 ans.

Tu as des projets plein la tête et tu aimerais savoir comment les réaliser?



Cet atelier te permettra de mieux connaître :

- · Les étapes pour réaliser ton budget;
- L'utilisation du budget pour réaliser tes projets et objectifs de vie;
- · Plusieurs trucs pour épargner;
- Comment organiser et planifier ta vie financière.

Le Carrefour jeunesse-emploi des Pays-d'en-Haut est fier partenaire du programme d'éducation financière Mes finances, mes choix de Desjardins (rendu possible grâce à une collaboration avec la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut).

MES FINANCES, MES CHOIX



Conférence de Sylvie Fréchette

Jeudi 24 février, à 19 h

Inscription en ligne dès le 17 janvier.

À chacun son podium

Le dépassement de soi dans nos vies personnelles et professionnelles

Aujourd'hui, forte de ses expériences personnelles et professionnelles, Sylvie Fréchette invite chacun à réfléchir à ce qu'il est afin de faire vibrer son être intérieur et susciter un impact favorable autour de soi. Elle invite ainsi les gens qu'elle rencontre à faire face aux défis de la vie et à ne jamais lâcher pour atteindre leurs objectifs. Il dépend de notre propre leadership pour parvenir au sommet et se hisser sur son propre podium. Le succès, de notre vie professionnelle et personnelle, réside dans la force intérieure qui habite chacun de nous.



La p'tite virée de Noël

Samedi le 4 décembre, une animation de Noël mobile parcourra les quartiers résidentiels de Saint-Sauveur. Le trajet ainsi que les heures approximatives de passage seront disponibles sur le site Internet de la Ville. À ne pas manquer!

Concours de décorations de Noël

La Ville de Saint-Sauveur et la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur invitent les citoyens à décorer leur façade de maison afin d'agrémenter les rues pendant la période des Fêtes!

À GAGNER:

Cinq bons d'achat d'une valeur totale de 2000 \$ dans les commerces de Saint-Sauveur.

Pour participer au concours, les citoyens doivent s'inscrire d'ici le 10 décembre 2021 sur le site Internet de la Ville.

Les détails du concours sont disponibles sur la page Facebook et le site Internet de la Ville au vss.ca.

Visite des lutins

Durant le mois de décembre, Sauveroulou, le lutin coquin, viendra s'installer à Saint-Sauveur pour faire un décompte de Noël sur la page Facebook de la Ville. Vous pourrez suivre ses aventures, ses défis et ses mauvais tours jusqu'au 25 décembre.

Le 12 décembre, les amis de Sauveroulou effectueront une visite à domicile pour rencontrer les enfants, échanger avec eux et leur offrir une petite surprise. Les parents devront être présents pour accueillir les lutins. Les consignes sanitaires seront transmises à la suite de l'inscription.

Résidents seulement. Inscription du 16 novembre au 1er décembre sur le site Internet de la Ville au vss.ca.



Bordée de neige

Samedi 22 janvier, de 10 h à 16 h

Parc John-H.-Molson

Activités hivernales pour toute la famille. Programmation détaillée à venir.

Les beaux 4 heures

Samedi 5 février, au Sommet Saint-Sauveur, versant Avila

La Fondation Martin-Matte est heureuse de s'associer à nouveau au Sommet Saint-Sauveur, versant Avila, pour le marathon de ski *Les beaux 4 h Fondation Martin-Matte*. Cette grande activité de collecte de fonds sera offerte en version hybride, permettant aussi une participation à distance du 5 janvier au 5 février 2022.

Soirée disco

Samedi 19 février, dès 17 h, au parc John-H.-Molson

Soirée de patinage sous la thématique disco. Programmation détaillée à venir.

Fest'érable

Samedi 19 mars, de 10 h à 16 h

Une foule d'activités et d'animations sous le thème de l'érable seront au menu. Programmation détaillée à venir.



Emplois d'été étudiants

Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est à la recherche de candidats dynamiques et motivés, âgés de 16 ans et plus, pour la période estivale.

Coordination du Camp Soleil:

- Coordonnateurs [2];
- Coordonnateurs adjoints [2];
- Intervenant [1].

Date limite pour soumettre votre candidature: 26 janvier 2022.

Autres postes disponibles en lien avec:

- Le Camp Soleil;
- Le Club Ado;
- Le Club junior de tennis;
- Le skatepark.

Date limite pour soumettre votre candidature: 2 mars 2022.

À noter que le Diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur (DAFA) est un prérequis obligatoire pour les postes en animation au Camp Soleil et au Club Ado.

La description des postes sera disponible, au courant des mois de janvier et février 2022, sur le site Internet de la Ville. Joignez-vous à l'équipe!



Les joies de l'hiver!

AU PARC JOHN-H.-MOLSON

Venez profiter des installations hivernales que vous offre le parc John-H.-Molson. Un véritable paradis pour quiconque aime profiter de l'hiver!

Heures d'ouverture

(si la température le permet)

Patinoires et toilettes :

• tous les jours de 9 h 30 à 21 h 30

• 24 et 31 décembre : 9 h 30 h à 18 h

Ligne info-patinoire: 450 227-0000, poste 4099

Consultez le site Internet de la Ville pour connaître les mesures sanitaires en vigueur.

Aire de glissade

Apportez votre soucoupe ou votre traîneau, et venez prendre une bouffée d'air frais en famille ou entre amis!

Patinoires

Réservées au hockey libre ou organisé, les patinoires à bandes attendent les amateurs de hockey. Venez profiter des nouvelles installations de la grande patinoire!

Sentiers glacés

Sillonnez les sentiers glacés de près de deux kilomètres, dont certains sont éclairés.

Sentier de raquette

D'un peu plus d'un kilomètre, ce sentier balisé et boisé vous guidera au cœur de ce petit joyau qu'est la forêt du parc John-H.-Molson.

Rabais citoyens

MONT HABITANT



Coupons de réduction de 25 % disponibles au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et applicables à l'achat de vos billets au Mont Habitant. Preuve de résidence requise et maximum de six coupons par résidence, par jour.

LES SOMMETS



SKI

Dès le 10 janvier 2022, les citoyens de Saint-Sauveur pourront bénéficier d'un rabais de 25 % lors de l'achat, sur place, de billet(s) de jour uniquement en semaine, et ce, en fonction des disponibilités pour le Sommet Olympia, le Sommet Gabriel et le Sommet Morin-Heights. Preuve de résidence requise.

GLISSADE SUR TUBES AU VERSANT AVILA

Dès le 10 janvier 2022, les citoyens de Saint-Sauveur pourront bénéficier d'un rabais de 25 % lors de l'achat, sur place, de billet(s) en semaine uniquement. Preuve de résidence requise.